

# Mission handicap

## rentrée ED CLESCO – 26/10/2021

Martine Maydieu

Correspondante handicap des personnels UT2J

Responsable du Pôle Environnement Professionnel/DRH

# **LE CADRE RÉGLEMENTAIRE :**

## **LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005**

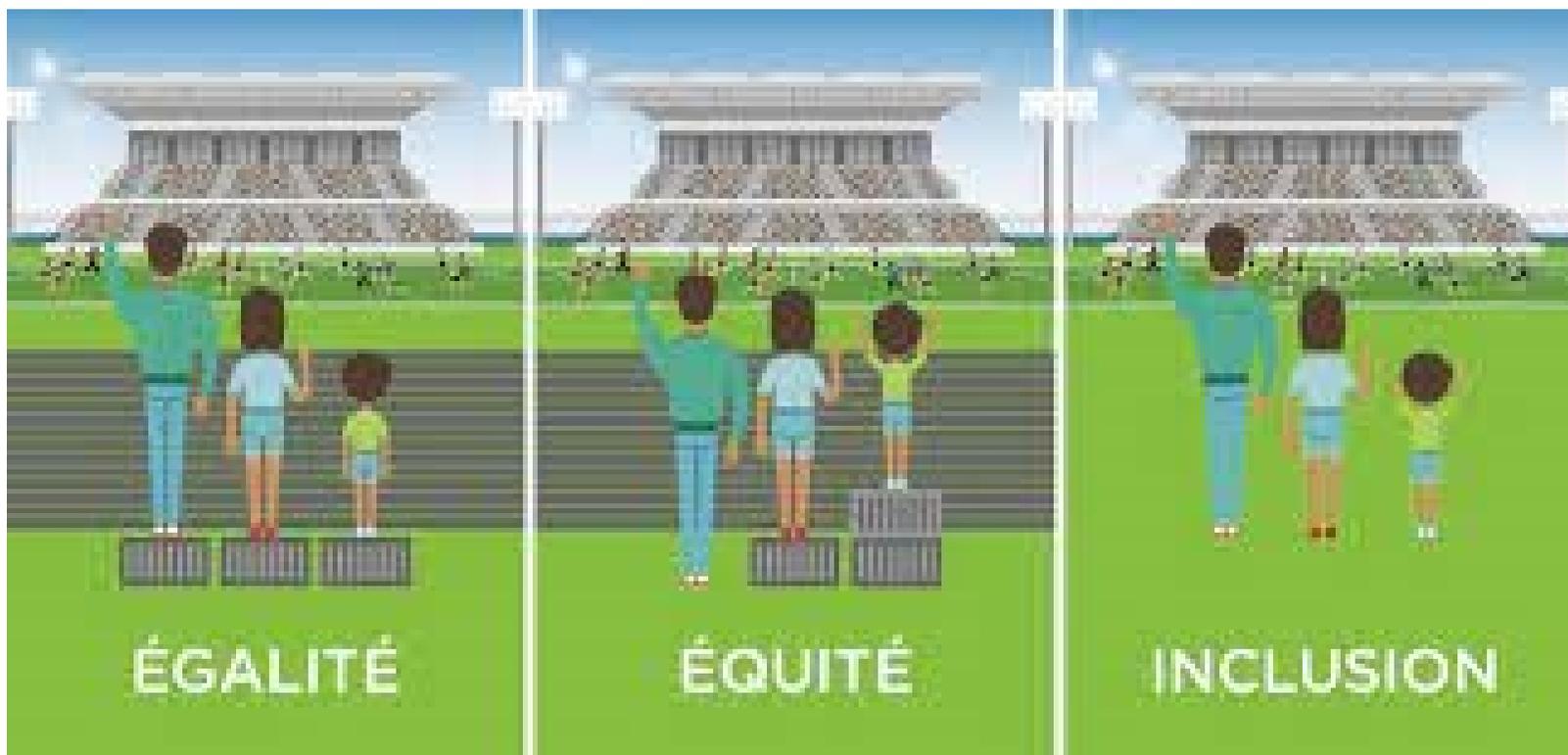
# La loi du 11 février 2005

Cette loi définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Le handicap se définit donc comme le résultat **d'une interaction entre la personne et son environnement**, d'où l'importance de parler de **situation de handicap** car la personne ne se réduit pas à son handicap

## En quoi la loi oriente-t-elle les politiques publiques en faveur du handicap ?

- Elle est un déclencheur de prise en compte du handicap.
- Elle affirme le droit des personnes en situation de handicap dans la société et le droit de favoriser son inclusion dans la vie professionnelle.
- Elle prend en compte la dimension du handicap en respectant ses singularités.
- Elle reconnaît la personne en situation de handicap comme porteuse de compétences.
- Elle pose le handicap comme un sujet de gestion de ressources humaines et de « responsabilité sociale ».



# Les symboles des différents handicap



Déficiéce auditive



Déficiéce visuelle



Handicap mental ou déficiéce intellectuelle



Déficiéce motrice



Allergie



Maladie invalidante



Maladie cardio-vasculaire



Maladie mentale ou déficiéce psychique



Déficiéce motrice



Déficiéce motrice



# Politique handicap de l'UT2J

## Une université « inclusive »

- Un Schéma directeur pluriannuel du handicap. C'est là que s'élabore la politique handicap (l'article 50 de la loi ESR de 2013) – un 1<sup>er</sup> SDH 2016/2020, un 2<sup>nd</sup> en construction 2021/2025
- Une attention particulière à l'accessibilité : aux bâtiments, aux savoirs, au numérique, à l'emploi.  
C'est-à-dire penser en termes d'accessibilité universelle: ne pas attendre l'émergence d'un problème. Intégrer immédiatement la diversité du public dans tous les projets.  
**Ce qui est utile pour l'un est souvent bénéfique à tous.**



# Compensation, accompagnement, autonomie

- Faire en sorte que la compensation soit au plus près de la dynamique d'autonomie de la personne. Ne rien faire sans l'accord de la personne. Ne pas faire à la place, mais faire avec, ou bien encore, donner les moyens de faire seul.
- Mener des campagnes de sensibilisation pour proposer un nouveau regard sur le handicap :
  - Les semaines HandiFAC, des actions de sensibilisation/formation dans des services ou composantes, des formations dans le cadre du plan de formation de l'UT2J

Au sein de l'UT2J, les acteurs de la politique handicap et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap :

- Une chargée de mission handicap : Pascale CHIRON
- Deux services principaux de l'UT2
  - Pour les personnels : le PEP et sa correspondante handicap (référente pour le ministère et pour le FIPHFP)- 112 personnes BOE.
  - Pour les étudiants : la DIVE et son pôle des étudiants en situation de handicap. Environ 630 étudiants. (Rosane HENRI)

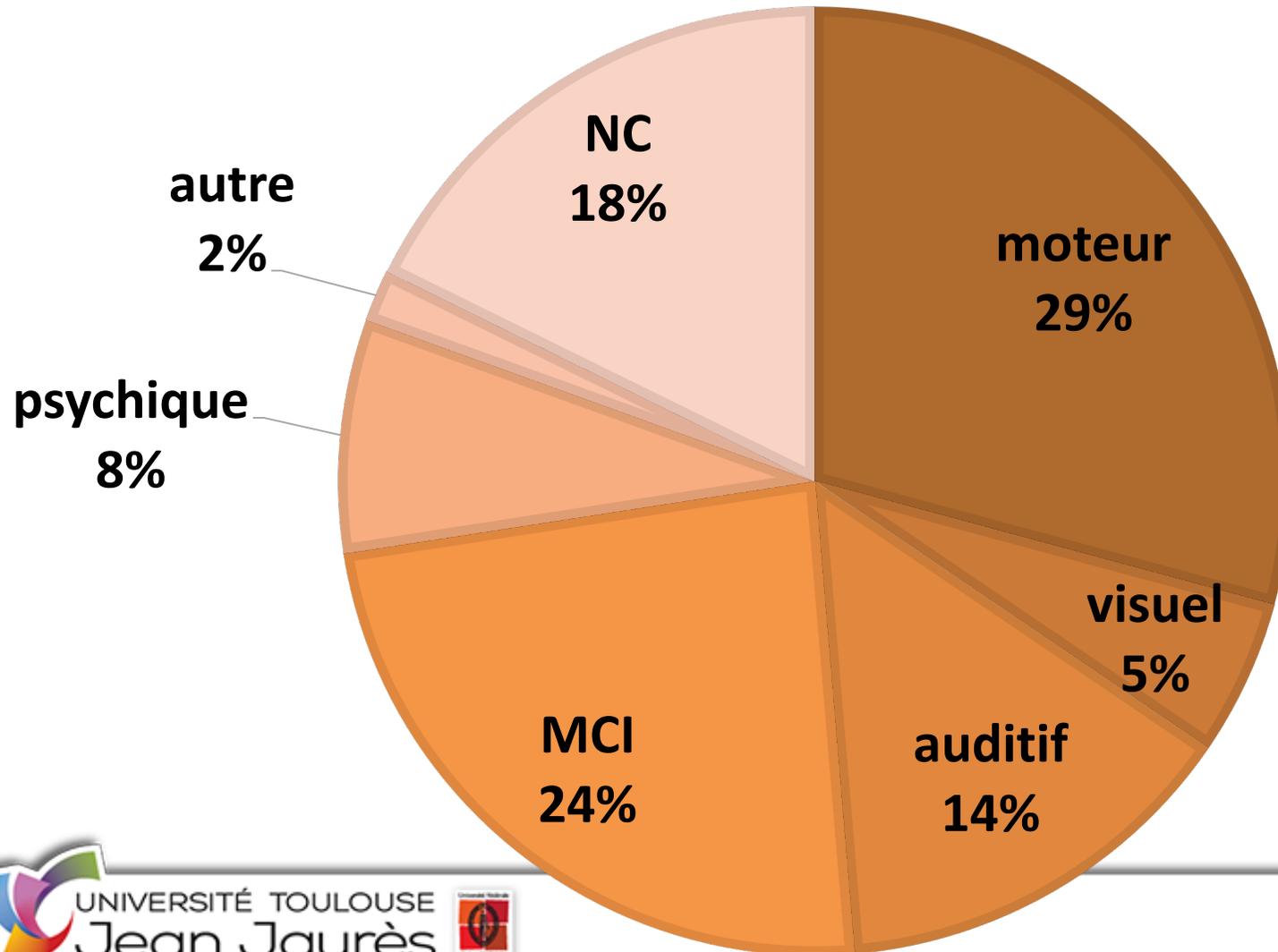
Mais aussi les acteurs dans les services transversaux :

- Référents accessibilité SCD
- Référent handicap SCUOI-IP
- Référents handicap enseignant dans les UFR et les écoles internes
- Gestionnaires de scolarité (mises en place des mesures d'examen)
- LE SIMPPS (pour les étudiants) et le médecin du travail (pour les personnels)
- La direction du Patrimoine, la MIN, le SED, le CIAM....

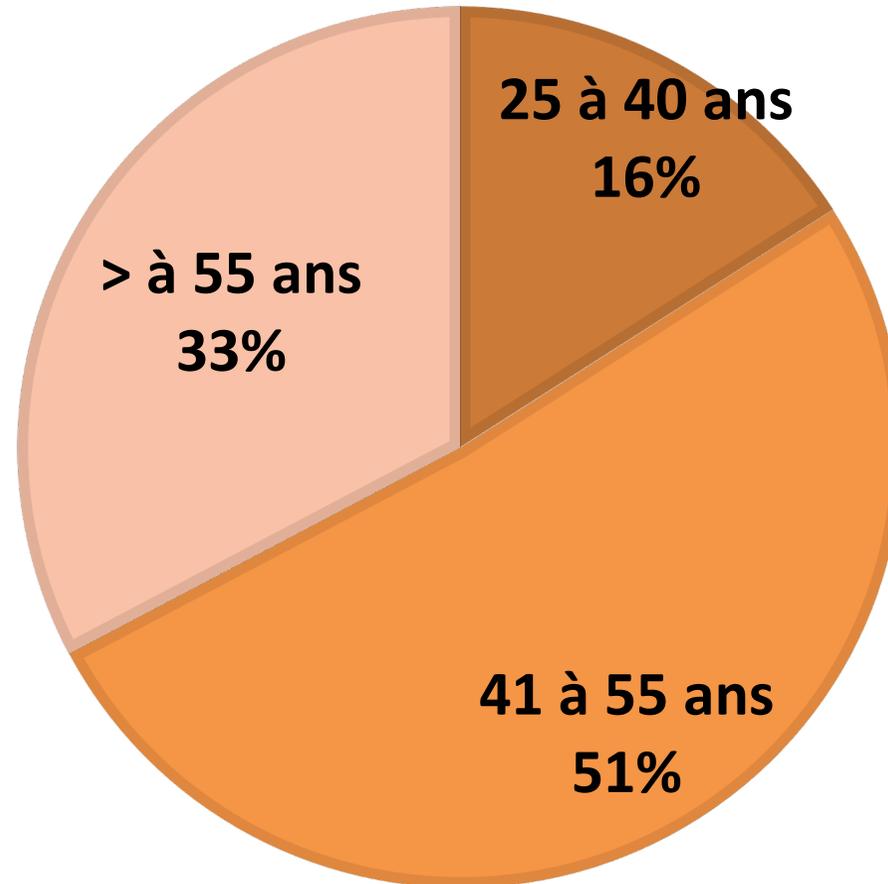
# LES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP A L'UT2J

observation au 31/12/2020

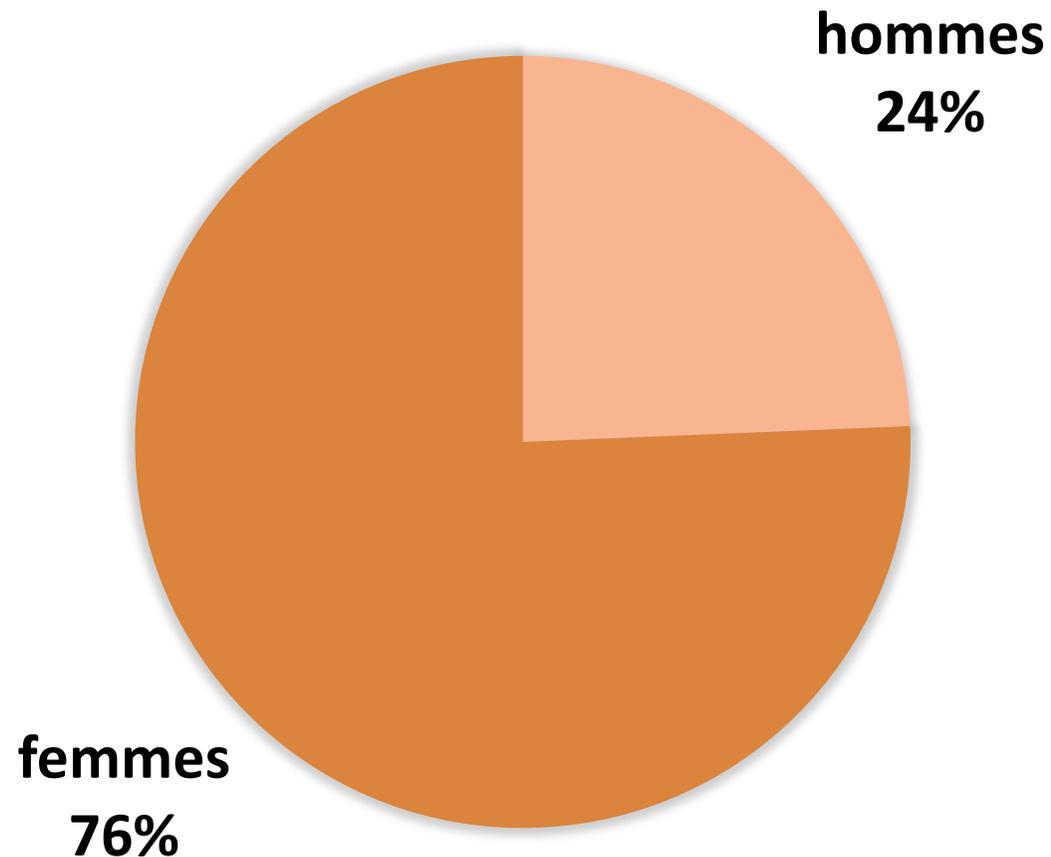
# TYPOLOGIES DE HANDICAP



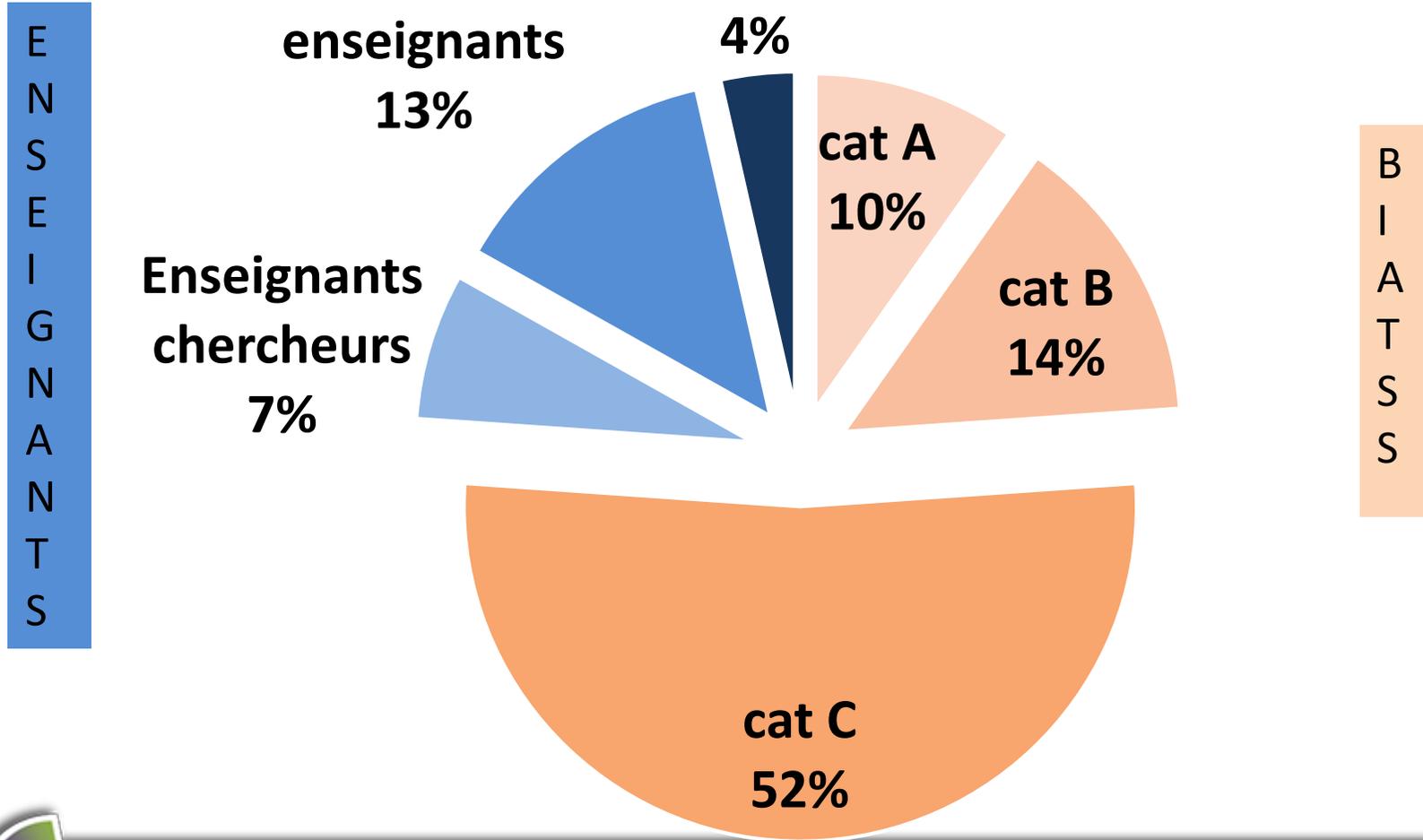
# Tranches d'âge



# Répartition hommes / femmes



# Répartition par catégories



# Le Pôle des étudiants en situation de handicap de la DIVE

- 3 bureaux pour l'accueil et l'accompagnement des Etudiants en Situation de Handicap
- un atelier de transcription
- une salle informatique adaptée aux basses visions et équipée de matériel spécialisé et ergonomique
- une salle de tutorat équipée de logiciels spécifiques (Jaws, Dragon)
- une salle de convivialité/repos équipée d'un fauteuil (+1 à venir), d'un frigo et d'une bouilloire

- Un étudiant peut se déclarer en situation de handicap sur le dossier d'inscription. Ce n'est que déclaratif.
- Le PESH prend en charge les ESH qui sont obligatoirement passés par le SIMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)

	ESH déclarés à l'inscription	ESH accompagnés par le PESH	Déclarés à l'inscription	Non déclarés à l'inscription
2015/2016	886	445	263	182
2020/2021	1610	605	459	146

# Quelques chiffres pour l'année 2020/2021 :

605 étudiants bénéficient d'un arrêté de mesures particulières d'examen dont :

- 592 étudiants ayant un handicap définitif
- 13 étudiants ayant un handicap temporaire

- 459 se sont déclarés handicapés à l'inscription ;
- 146 ne se sont pas déclarés handicapés à l'inscription.

- 511 sont inscrits en contrôle continu ;
- 87 sont inscrits en examen terminal ;
- 6 sont inscrits en contrôle continu et examen terminal;
- 1 en césure,

- 5 accompagnements d'étudiants ont été réfléchis et validés dans le cadre de commissions plurielles réunies durant l'année universitaire.

- 37 étudiants inscrits en contrôle continu ont bénéficié de la gratuité des cours du Service d'Enseignement à Distance

- Répartition par niveau (double cursus, à cheval sur 2 années)

Licence 1	210
Licence 2	132
Licence 3	102
Licence pro	9
Master 1	78
Master 2	36
DUT	30
DAEU	9
DU	4
Autres (ERASMUS, prépa Agreg)	2